

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 477 374

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 05461

(54) Leurre rotatif du genre devon.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 01 K 85/04.

(22) Date de dépôt..... 6 mars 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 37 du 11-9-1981.

(71) Déposant : LE BARBER Emmanuel, résidant en France.

(72) Invention de : Emmanuel Le Barber.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Louis Le Guen,
13, rue Emile-Bara, BP 91, 35800 Dinard.

La présente invention concerne un leurre rotatif pour la pêche au lancer et, plus particulièrement, un leurre du genre devon.

On connaît des devons qui sont constitués par un corps en forme de poisson enfilé sur une tige dont l'extrémité avant est relié à la ligne, de préférence, par un émerillon, et dont l'extrémité arrière porte les hameçons. Le corps du devon est muni de pales qui le font tourner quand il est tiré par ligne, la rotation obtenue ayant pour effet d'attirer le poisson. Ces devons connus ont pour inconvénient que le corps dans sa rotation entraîne la tige qui tourne également et dont la rotation, malgré la présence de l'émerillon, est transmise au fil de la ligne, lequel se vrille. Il se forme alors des "perruques" qui sont redoutées par tous les pêcheurs. On a déjà tenté de remédier à cette inconvénient en prévoyant des corps de devon fendus qui peuvent être facilement montés sur la tige. Ainsi, on monte alternativement sur la tige un corps tournant dans un sens, puis un corps tournant dans l'autre sens, le sens de rotation étant déterminé par les inclinaisons des pales dans un sens ou dans l'autre. Avec des devons de ce type, on accepte de vriller le fil tantôt dans un sens et tantôt dans l'autre, ce qui n'évite pas toujours l'apparition des perruques.

Un objet de la présente invention consiste à prévoir un devon qui évite les inconvénients mentionnés ci-dessus, en supprimant la rotation de la tige sur laquelle le corps du devon est enfilé, ce qui évite le vrillage.

Suivant une caractéristique de l'invention, il est prévu un devon qui se compose de trois parties, une partie avant relativement courte ou tête dont la surface avant ovoïde présente des sillons spiralés, une partie intermédiaire plus longue ou corps à section diminuant vers l'arrière dont la surface lisse est munie de pales de rotation, et une partie arrière relativement courte ou queue à laquelle est acroché l'hameçon, les trois parties su corps étant enfilées sur une tige dont l'extrémité avant comporte un moyen de liaison, tel qu'une boucle, avec le fil de la ligne et l'extrémité arrière est rendue solidaire de la partie arrière du corps, le sens de rotation des sillons spiralés impriment à la partie avant un sens de rotation inverse de celui que les pales impriment à la partie intermédiaire.

Suivant une autre caractéristique, les faces adjacentes de la tête et du corps, d'une part, et du corps et de la queue, d'autre part, sont concaves, une perle étant à chaque fois enfilée sur ladite tige

entre deux parties adjacentes, la perle jouant le rôle d'une butée.

Suivant une autre caractéristique, la queue du devon comporte une fente diamétrale ouverte vers l'arrière, dans laquelle débouche le trou de passage de ladite tige dont l'extrémité en T est accrochée dans la 5 fente.

Suivant une autre caractéristique, la partie arrière de la queue porte un axe transversal traversant perpendiculairement la fente, l'axe passant également dans boucle d'accrochage de l'hameçon.

Suivant une autre caractéristique, la section de la queue est 10 réduite vers l'arrière pour la coiffer d'une jupe qui masque la fin de la queue, la section de la jupe se rétrécissant jusqu'au point où elle entoure la tige de l'hameçon.

Suivant une autre caractéristique, la jupe porte une quille.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi 15 que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'exemples de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 est une vue en plan d'un devon suivant l'invention,

la Fig. 2 est une vue en coupe longitudinale du devon de la Fig.

20 1, et

La Fig. 3 est une vue de l'avant du devon de la Fig. 1.

Le devon de la Fig. 1 a l'aspect général d'un poisson de révolution autour de l'axe 1. Il se compose de trois parties: une partie avant ou tête 2, d'une partie intermédiaire ou corps 3, et d'une partie 25 arrière ou queue 4. La tête 2, le corps 3 et la queue 4 sont percés de trous axiaux dans lesquels est enfilée une tige 5 qui maintient les trois parties assemblées.

La tête 2 a une forme générale sensiblement hémisphérique. La surface de la tête 2, qui est tournée vers l'avant, est creusée de 30 sillons 6 qui, comme le montre clairement la Fig. 3, s'éloignent de l'axe 1 en spirales. Le nombre de sillons 6 est, par exemple, de trois ou quatre. Leur profondeur est de l'ordre de 1 à 5 mm, suivant la dimension du devon, et la section transversale des sillons peut être en (nu grec). Les extrémités périphériques 7 des sillons se trouvent à 35 environ 1 mm du cercle arrière 8 de la tête 2. Les sillons 6, en conjonction avec les côtes 9, qui les séparent, font tourner la tête 2 autour de la tige 5 dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, comme le montre la flèche F1, Figs. 1 et 3, quand ils s'éloignent du

centre 1 dans le sens des aiguilles d'une montre. Sous une autre forme, les côtes 9 agissent comme des pales semblables à celles qui componeraient le rotor d'une turbine de types Francis et Kaplan confondus.

Le corps 3 a la forme générale d'un demi-fuseau, avec une section 5 transversale circulaire dont le diamètre diminue régulièrement entre le cercle avant 10 et le cercle arrière 11. Le cercle 10 est de même diamètre que le cercle 8. La longueur du corps 3 est, dans l'exemple décrit, de l'ordre de trois à quatre fois la longueur de la tête 2, mais cette proportion peut évidemment varier sans sortir du cadre de 10 l'invention. D'une manière classique, le corps 3 porte des ailettes ou pales 12, rappelant la forme générale des pales d'une hélice. Comme l'indiquent clairement les dessins des Figs. 1 et 2, les pales 12 ont pour effet, quand le devon est traîné dans l'eau, de faire tourner le corps 3 dans le sens de la flèche F2, c'est à dire dans le sens 15 des aiguilles d'une montre, autour de la tige 5.

Il apparaîtra que les flèches F1 et F2 indiquent des sens de rotation inverses pour la tête 2 et pour le corps 3 autour de la tige 5.

La queue 4 a une forme générale d'une extrémité de fuseau à partir 20 d'un cercle avant 13. Le diamètre du cercle 13 est égal à celui du cercle 11. Légèrement, en arrière du cercle 13, la section de la queue 4 est sensiblement réduite, puis légèrement augmentée, ce qui a pour effet de créer une gorge circulaire 14, et, enfin, réduite régulièrement jusqu'au bout 15. Par ailleurs, la partie arrière de la queue 4 25 présente une fente longitudinale 16 ouverte vers le bout 15. Le fond transversal 17 de la fente 16 est situé un peu en arrière de la gorge 14. La largeur de la fente 16, qui est ouverte d'un côté de la queue au côté diamétralement opposé, est de l'ordre du diamètre du trou axial dans lequel se loge la tige 5, ce trou axial débouchant dans la fente 30 16. L'extrémité arrière de la tige 5 a une forme en T 18 et, à la sortie du trou axial, verrouille la queue 4 par les parties transversales du T qui se logent dans la fente 16. Par ailleurs, la partie arrière de la queue 4 est percée perpendiculairement au plan médian de la fente 16 pour permettre le passage d'un axe transversal 19.

35 Pour monter un hameçon 20 derrière le devon, suivant l'invention, on enlève l'axe 19, on glisse la boucle 21 de l'hameçon dans la fente 16, puis on réinsère l'axe 19 en le faisant passer dans la boucle 21. Les bouts de l'axe 19 sont ensuite pincés ou tordus pour éviter qu'il

ne quitte sa position. L'hameçon est ainsi libre de tourner autour de l'axe 19, sa tige se balançant dans la fente 16, dont la largeur doit bien sûr être prévu suffisamment grande pour ne pas gêner les mouvements de l'hameçon.

5 Autour de la partie rétrécie de la queue 4, peut être prévue une jupe tronconique élastique 22 dont le bord antérieur 23, éventuellement épaisse, vient s'insérer dans la gorge 14, de manière à empêcher la jupe de glisser vers l'arrière. La longueur de la jupe 22 est telle que son bord postérieur 24 recouvre la tige de l'hameçon 20. Le bord 10 postérieur 24 a une diamètre suffisant pour laisser l'hameçon 20 libre entre deux limites angulaires. L'épaisseur de la paroi de la jupe 22 et, par conséquent la réduction de la section de la partie arrière de la queue 4, sont telles qu'il n'y a pratiquement pas de solution de continuité de l'avant du devon au bord postérieur 24 de la jupe.

15 L'extrémité avant de la tige 5 est formée en boucle 25 sur laquelle vient se nouer le fil 26 de la ligne.

La face postérieure 27 de la tête 2 est légèrement concave et il en est de même pour la face avant 28 du corps 3, limitée par le cercle 10. Les concavités de 27 et de 28 étant inversées, un espace 20 lenticulaire est laissé entre la tête et le corps. Sur la tige 5, dans cette espace lenticulaire, on loge un disque ou une perle 29, dont l'épaisseur est suffisante pour qu'il y ait toujours un léger jeu, de l'ordre de 0,3 mm par exemple, à la périphérie entre la tête 2 et le corps 3.

25 D'une manière semblable, la face postérieure 30 du corps 3 est concave comme la face avant 31 de la queue 4, et un disque ou une perle 32 est logée, sur la tige 5, entre 30 et 31. La perle 32 est assez épaisse pour avoir un jeu, également de l'ordre de 0,3 mm, à la périphérie, entre le corps 3 et la queue 4.

30 En pratique, les perles 29 et 32 sont en une matière appropriée, telle que du téflon, pour jouer le rôle de coussinet entre les surfaces adjacentes. Comme on l'a dit ci-dessus, en position de pêche, la tête 2 tourne dans un sens et le corps 3 dans le sens inverse. Tout d'abord, étant donné qu'il y a, à la périphérie, un jeu entre eux, il n'y a 35 là aucun obstacle à ces rotations inverses. Par ailleurs, par frottement de la surface 27 sur la surface adjacente de la perle 29, il y a tendance à entraîner celle-ci dans un sens, tandis que par frottement de la surface 28 sur l'autre côté de 29, il y a tendance à l'entraîner

dans l'autre sens. On choisit la matière de la perle 29 telle que son coefficient de frottement soit très faible. Ainsi, il y a, par la perle 29, un découplage satisfaisant entre les rotations de 2 et 3.

En pratique, le jupe 22 est munie d'une quille 33 qui tend à 5 stabiliser la queue 4 en l'empêchant de tourner. La perle 32, comme la perle 29, découple le corps 3 et la queue 4 en ce qui concerne la rotation. Il en résulte que la tige 5 maintenue par son extrémité en T 18, ne tourne pas ou peu, si bien que le fil 26 ne se vrille pas.

Enfin, il faut noter que la partie avant du devon, c'est à dire 10 la tête 2, est très légère par rapport à l'avant des devons connus. En effet, les sillons 6 allègent beaucoup cette pièce. Il en résulte qu'au lancer, le devon suivant l'invention garde son attitude initiale, la queue en avant, ce qui minimise les risques d'accrochage du fil par l'hameçon.

REVENDICATIONS

- 1) Leurre de pêche rotatif du genre devon caractérisé en ce qu'il se compose de trois parties, une partie avant relativement courte ou tête dont la surface avant ovoïde présente des sillons spiralés, une partie intermédiaire plus longue ou corps à section diminuant vers l'arrière dont la surface lisse est munie de pales de rotation, et une partie arrière relativement courte ou queue à laquelle est accroché l'hameçon, les trois parties étant enfilées sur une tige dont l'extrémité avant comporte un moyen de liaison, tel qu'une boucle, avec le fil de la ligne et l'extrémité arrière est rendue solidaire de la partie arrière du corps, le sens de rotation des sillons spiralés imprimant à la partie avant un sens de rotation inverse de celui que les pales impriment à la partie intermédiaire.
- 2) Leurre suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les faces adjacentes de la tête et du corps, d'une part, et du corps et de la queue, d'autre part, sont concaves, une perle étant à chaque fois enfilée sur ladite tige entre deux parties adjacentes, la perle jouant le rôle d'une butée.
- 3) Leurre suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la queue du devon comporte une fente diamétrale ouverte vers l'arrière, dans laquelle débouche le trou de passage de ladite tige dont l'extrémité en T est accrochée dans la fente.
- 4) Leurre suivant la revendication 3, caractérisé en ce que la partie arrière de la queue porte un axe transversal traversant perpendiculairement la fente, l'axe passant également dans boucle d'accrochage de l'hameçon.
- 5) Leurre suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la section de la queue est réduite vers l'arrière pour la coiffer d'une jupe qui masque la fin de la queue, la section de la jupe se rétrécissant jusqu'au point où elle entoure la tige de l'hameçon.
- 6) Leurre suivant la revendication 5, caractérisé en ce que la jupe porte une quille.

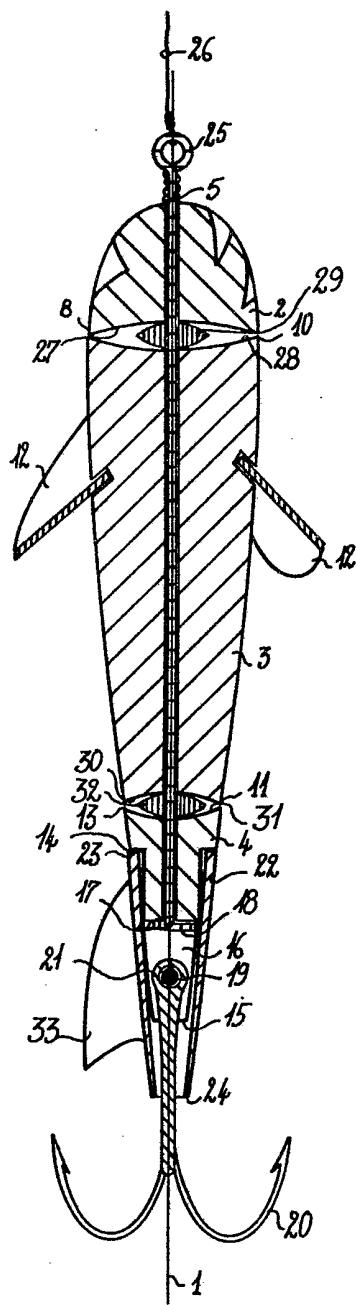


FIG. 2

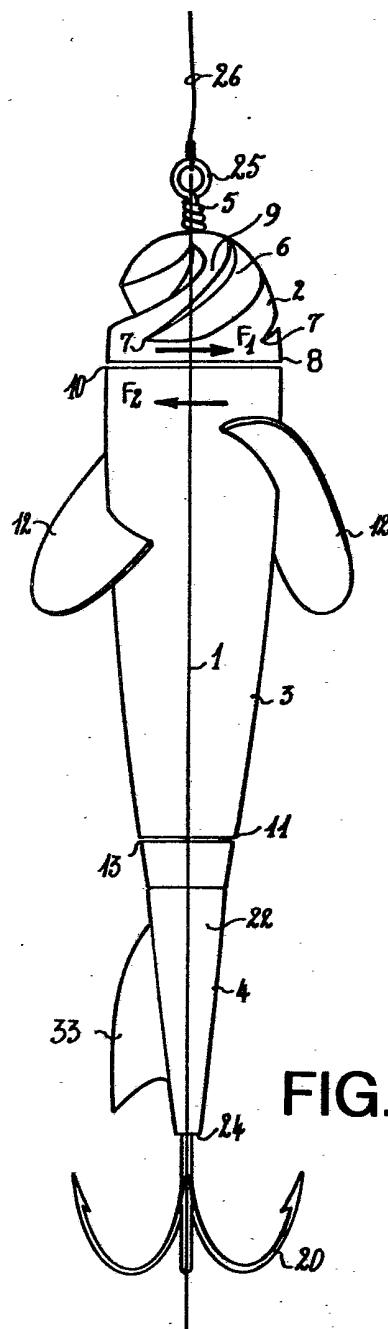


FIG. 1

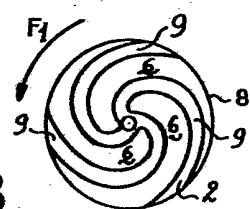


FIG. 3